

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Présents :	12

Date de Convocation : 04/01/2021

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David, MALICHIER Michel.
Mesdames CLÉMENT Séverine, DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle, RATEAU Sandra.

Absentes excusées : Mesdames BAFFARD Marie-Noëlle et TROCHUT Marion.
Madame RASSE Sylvie donne pouvoir à Monsieur GUÉRIN Frédéric.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Sandra RATEAU.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 08/12/2020,
- Cession de 2 parcelles,
- Divers avis,
- Informations du Maire,
- Questions diverses.

1° Approbation du compte rendu du 08/12/2020

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 08 octobre 2020.

2° Cession de 2 parcelles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les propriétaires veulent faire cession à la Commune pour l'euro symbolique, des parcelles situées sur la Commune d'Asnières-la-Giraud et cadastrés section C n°2097p pour une surface de 982 m² et la C n°2331p pour une surface 1 317 m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour cette cession :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

3° Divers

Une nouvelle année commence, il faut continuer à faire fonctionner les affaires courantes de la commune en attendant le budget 2021.

Un ordinateur était prévu pour le maire en 2020,

Peut-on faire l'achat au plus vite puisque l'ancien ordinateur du maire sera mis à la disposition de nouveau agent avec les nouvelles fonctions (Aide à la personne...).

Avis favorables des élus présents.

INFO

M le maire fait savoir qu'il a reçu un courrier (le 7 janvier) de Madame BAFFARD notifiant sa démission au sein du conseil municipal.

Mme BAFFARD cite dans le courrier « **Je suis dans l'impossibilité de poursuivre ce mandat électoral autant en tant qu'adjointe au maire qu'en tant que conseillère municipale, il m'apparaît aujourd'hui impossible de conjuguer dans de bonnes conditions ma vie professionnelle, familiale et mon engagement citoyen auprès de la commune.**

Le maire ajoute :

Avant de procéder au vote d'une nouvelle adjointe :

dans un premier temps, nous avons l'obligation d'attendre le retour de Madame la Sous-Préfète si la démission est bien acceptée.

Nous allons attendre aussi de savoir si c'est une obligation que ce soit absolument une femme. (Parité) en qualité d'adjointe.

Nous élirons une autre adjointe dès que ce sera possible. Je vous en ferai part à l'avance. En attendant, le maire prend en charge les délégations communales de Mme BAFFARD, (gestion du site communal, projets et finances).

Le syndicat de la voirie vient nous exposer les exquises concernant le parking de l'église (Projet) le lundi 18 janvier à 14h. Le maire invite les élus qui souhaitent se joindre à lui.

Concernant les 3 radars pédagogiques, la demande pour autorisation d'implantation est arrivée au service du directeur général des infrastructures du conseil départemental.

Si la réponse est négative de ce service, nous placerons ces radars en mobile (Comme déjà vu sur une commune voisine). Le maire en prendra toutes les responsabilités sur ce sujet.

M le Maire et M Baudouin ont reçu le 7 janvier 2021 l'étude du programme DECI. (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Elle a été remise par le SDIS et avec la présence de la direction de la RESE.

Il évoque plus de 20 projets pour un montant bien déterminé à 174 000€ et non 153 000 € comme prévu lors du premier échange. La commune peut prétendre à une aide de l'état à hauteur de 80 %. Le maire explique que nous travaillerons ensemble ce sujet lors de la réunion de travail du 1^{er} février.

M le maire donne lecture d'un courrier écrit par un habitant du village de chez Suraud. La personne est mécontente du maire et des membres du conseil municipal :

Ce Monsieur

-s'oppose à la coupe de bois de la haie par M Serre puisque ce dernier en a le total profit, le bois devrait revenir à la commune et le distribuer aux administrés (Le conseil avait donné un avis favorable à la majorité le 8 décembre pour que M SERRE taille, coupe la haie))

-Ce monsieur

fait part d'un courrier datant du mois d'avril 2019 comme quoi le conseil municipal avait refusé d'élaguer des arbres appartenant à la commune. Une réponse avait été adressée sur ce sujet.

Ce Monsieur,

- évoque son mécontentement par rapport à l'absence de panneaux de signalisation dans son village. Une réponse lui avait été adressée, depuis la limitation du village est à 30 Km/h et le code de la route s'applique.

- Il trouve scandaleux que le maire ait gardé l'agent qui fait à usage de faux papiers (CACES).

Monsieur le Maire va lui préciser que c'est lui l'employeur et non ce Monsieur.

-il évoque des chemins qui sont fermés à la circulation et des dépôts sauvages...

-Ce Monsieur,

évoque que le maire a toujours le dernier mot et que le conseil n'a rien à dire.

Sur ce sujet, le maire demande à l'ensemble des présents de s'exprimer si c'est le cas, il est temps d'en parler de suite.

A priori, aucun conseiller n'est en accord avec ces écrits (1 élu réservé). Les conseillers peuvent s'exprimer, s'opposer au maire sans aucun soucis. La démocratie est installée...

Le maire fit la remarque : « mais comment peut-il dire cela sachant que cette personne (dans le public) n'est jamais présente lors des réunions du conseil.

Le maire répondra à cette lettre dans les prochains jours.

En remerciant ce monsieur pour l'intérêt qu'il porte à la commune mais qu'il manque de respect envers les élus de sa commune.

Le maire lui indiquera que les personnes qui critiquent continuellement doivent être écoutées SI ces personnes sont capables de faire MIEUX (tout parfaitement et sans erreur).

Le maire informe d'un devis de 740€ qui est parvenu suite au contrôle de la cloche, réparation à prévoir en 2021.

La collectivité a reçu des vœux par mails et par courrier (Toutes les instances...) de plus en plus par mail.

Le maire fait savoir que la cérémonie des vœux à la population va être annulée.

De ce fait, nous ne pourrions pas mettre en lumière les soignants (en première ligne) comme prévu.

Il propose aux membres du conseil d'apporter un petit présent aux soignants de la commune avec un mot de sympathie et de remerciements.

Le nouveau service des encombrants commence demain mercredi 13 janvier 2021.

Le service à la personne va être actif très rapidement, il va permettre de proposer aux personnes (en difficulté) de 75 ans et plus de les amener au centre de vaccination dès que nous allons connaître la date et le lieu.

Les personnes de 75 ans et plus vont être appelées pour demander si besoin de la collectivité.

Le maire rappelle la date de la réunion de travail pour toute l'équipe le 02 février 2021, à 19h30

Pour terminer cette réunion, M le maire fait part d'une bonne nouvelle, en 2015, nous avons demandé une aide financière à la région concernant l'activité de la boucherie.

Nous venons de la recevoir pour un montant de 28 500€. Cette somme va aider le budget annexe de la boucherie (les pertes causées des années passées).

INTERVENTIONS

M BAUDOUIN Frederic

fait savoir que les travaux d'adduction d'eau se terminent. L'entreprise Dubreuil va laisser des gravillons blancs pour la collectivité.

Donne la date de la prochaine réunion de la commission voirie, bâtiments et cimetière qui sera prévue le Mardi 26 janvier à 20h.

M BOURDEVERRE Éric

-fait savoir qu'il a vu des personnes qui lui en fait part de la qualité du bulletin municipal.

-rappelle que des personnes ne peuvent plus se promener dans la commune puisque des chiens sont errants dans la commune.

Le maire précise : c'est le propriétaire du chien qui en est le responsable. Beaucoup des propriétaires ont oublié que certaines personnes ont peur des chiens.

Il a fait appel plusieurs fois à la gendarmerie mais hélas, la situation ne change pas. Il y a toujours des chiens errants !

M BRISSET Claude

s'est fait interpellé par rapport à l'eau pluviale trop abondante au village de chez Suraud. M le maire et M Baudouin vont aller sur les lieux le lundi 18 janvier.

M LONJOU David

demande à M le Maire si il a des nouvelles informations concernant des travaux à l'école qui sont en attente depuis plusieurs années. M le maire se rapprochera auprès de Vals de Saintonge Communauté de communes.

Mme PAILLE Isabelle

demande quoi faire devant des poubelles remplies par des cartons avec l'adresse sur l'emballage.

Le maire demande de lui en faire part et le maire se chargera d'aller visiter les personnes qui négligent le tri. Le maire fait savoir qu'une amende 1500€ peut être appliquée.

Fin de séance à 21h40